

Conditions de Garantie Qualité d'Usine pour les produits d'AISWEI

AISWEI Technology (Shanghai) Co., Ltd. est une société dûment constituée en vertu des lois de la République Populaire de Chine. AISWEI Technology (Shanghai) Co., Ltd., ses succursales et ses filiales détenues à 100 % sont collectivement désignées ci-après par « AISWEI ». AISWEI fournit par la présente aux particuliers, entreprises ou autres entités qui achètent directement les Produits Garantis auprès d'AISWEI ou de ses distributeurs agréés, des services de garantie qualité pour les Produits Garantis (tels que définis ci-dessous) qu'elle fabrique, conformément aux termes et conditions énoncés dans les présentes Conditions de Garantie Qualité d'Usine pour les Territoires d'Outre-Mer d'AISWEI (les « CGQU »). Dans la mesure permise par les lois applicables, AISWEI se réserve le droit de refuser de fournir tout service de garantie qualité à un Client au-delà du cadre défini dans les présentes CGQU.

Article 1 – Produits Garantis et Territoire de Garantie

1.1 Produits Garantis

AISWEI fournit au Client les Services de Garantie Qualité (Services QQ) pour les produits suivants, fabriqués et vendus au Client par AISWEI (ou par toute entité affiliée désignée par écrit par AISWEI) (les « Produits Garantis »), conformément aux présentes CGQU. Les Services QQ peuvent être fournis directement par AISWEI ou par des tiers désignés par AISWEI.

No.	Nom du produit	Description du produit
1	Onduleur	Le dispositif utilisé pour convertir l'énergie électrique en courant continu produite par les panneaux photovoltaïques en énergie électrique en courant alternatif.
2	Dispositifs de surveillance	Y compris les dispositifs de surveillance intégrés et non intégrés. Les dispositifs de surveillance intégrés désignent les produits de surveillance intégrés à l'onduleur par le biais d'une installation intégrée ou interchangeable. Les dispositifs de surveillance non intégrés désignent les produits de surveillance connectés à l'onduleur de manière externe. Le dispositif utilisé pour convertir l'énergie électrique en courant continu produite par les panneaux photovoltaïques en énergie électrique en courant alternatif.

Les présentes CGQU ne s'appliquent pas aux pièces détachées, pièces accessoires, pièces d'usure ou pièces structurelles des Produits Garantis (y compris, sans s'y limiter, les accessoires du produit, les pièces d'installation, les panneaux arrière, les pièces sensibles à l'usure et autres pièces similaires) fournies par AISWEI au Client. Le Client accepte que, sauf disposition contraire prévue par les lois applicables, AISWEI ne soit pas tenue de fournir de Services QQ pour les produits susmentionnés.

1.2 Territoire de Garantie

Les présentes CGQU s'appliquent uniquement aux Services de Garantie Qualité sur le marché international, à l'exclusion de la Chine continentale, de Hong Kong, de Macao et de Taïwan (le « Territoire de Garantie »).

Article 2 – Période de Garantie Standard et Période de Garantie Étendue

2.1 Période de Garantie Standard

2.1.1 Sauf disposition contraire prévue dans le contrat d'achat relatif au Produit Garanti conclu entre AISWEI et le Client, les Produits Garantis sont soumis à la période de garantie standard suivante (la « Période de Garantie ») :

No.	Nom du produit	Période de garantie standard
1	Onduleur	10 ans
2	Batterie	10 ans
3	Borne de recharge	3 ans

La période de garantie standard commence à la première des dates suivantes : (1) la date à laquelle la première installation des produits garantis est terminée ; (2) 6 mois après la date d'expédition depuis notre centre de stockage en Allemagne.

2.1.2 Pour les Produits Garantis dont la période de garantie est expirée, AISWEI s'engage à fournir au Client des services de conseil à vie (uniquement par téléphone, e-mail ou par tout autre moyen désigné par écrit par AISWEI), et ce, gratuitement. Si le Client souhaite qu'AISWEI fournit d'autres services de garantie qualité pour ces produits hors garantie, AISWEI est en droit de facturer des frais de service en fonction des prestations demandées. Le barème de ces frais est défini dans les dispositions écrites d'AISWEI. Les informations spécifiques sont disponibles auprès du personnel commercial d'AISWEI.

2.2 Période de Garantie Étendue

2.2.1 Pour les produits de type onduleur, le Client peut consulter AISWEI afin d'acheter une extension de garantie qualité après expiration de la période de garantie d'origine (la « Garantie Étendue »).

2.2.2 Le Client peut, à sa discrétion, acheter la Garantie Étendue pour l'une des durées suivantes :

- (1) 5 ans,
- (2) 10 ans,

Les conditions d'achat, la liste des prix et le périmètre des services concernés par la Garantie Étendue sont définis dans les dispositions écrites d'AISWEI. Ces informations sont disponibles auprès du personnel commercial d'AISWEI.

2.2.3 La Garantie Étendue est liée exclusivement au Client et à un onduleur spécifique. Cela signifie qu'elle ne s'applique qu'à un seul onduleur identifié pour un seul Client. Si le Client souhaite que plusieurs utilisateurs ou plusieurs onduleurs bénéficient de la Garantie Étendue, des garanties supplémentaires devront être achetées.

2.2.4 Une fois achetée, la Garantie Étendue ne peut être transférée à un tiers ni appliquée à un autre produit, sauf accord écrit préalable d'AISWEI.

Article 3 – Conditions de Garantie

3.1 Conditions Générales

AISWEI fournira les Services de Garantie Qualité au Client si toutes les conditions suivantes sont réunies :

1. Le Produit Garanti présente un Défaut (le « Produit Défectueux »), non causé par les circonstances listées à l'article 3.2 ;
2. Le Produit Garanti est toujours dans la Période de Garantie ;
3. La plaque signalétique du Produit Défectueux est lisible, complète et identifiable ;
4. Le Client n'a aucun paiement en souffrance ni n'a manqué de retourner le Produit Défectueux conformément aux exigences d'AISWEI ;
5. Le Client peut fournir une facture d'achat ou un justificatif valide.

Défaut : tout état dans lequel le produit ne fonctionne pas normalement, ne remplit pas les fonctions attendues ou n'atteint pas les objectifs convenus par écrit entre AISWEI et le Client, en raison de problèmes de qualité interne (y compris, sans s'y limiter, des défauts techniques ou des problèmes de matériaux).

Ne sont **pas** considérés comme des défauts :

- L'usure normale du produit ;
- Les défauts d'apparence (rayures, corrosion, rouille, etc.) n'affectant pas le fonctionnement normal ;
- L'usure des pièces accessoires, consommables ou fragiles (fusibles, modules de protection contre la foudre, panneaux arrière, etc.).

3.2 Exclusions de Garantie

AISWEI peut refuser de fournir les Services QQ si le Défaut est causé par l'une des situations suivantes :

1. Non-respect des manuels d'installation ou d'utilisation, ou des normes en vigueur (nationales ou sectorielles), incluant une mauvaise utilisation, installation, stockage ou maintenance ;
2. Modification, réparation ou remplacement non autorisé du produit par le Client ;
3. Défaillance du système d'exploitation externe non imputable au produit ;
4. Environnement de réseau électrique ou chimique dangereux ;
5. Transport ou emballage inadéquat non imputable à AISWEI ;
6. Cas de force majeure.

Article 4 – Services de Garantie Qualité

4.1 En fonction de la situation, AISWEI pourra fournir un ou plusieurs des services suivants :

1. Support à distance (téléphone, e-mail, etc.)
2. Retour en usine pour réparation
3. Intervention sur site (conseil, assistance, réparation)
4. Remplacement par un produit équivalent, y compris remis à neuf

4.2 Pour un produit sous garantie standard, ces services sont gratuits. AISWEI prend en charge les pièces, matériaux et expéditions **sauf** :

- Taxes, douanes, frais de déplacement et d'hébergement du personnel (sauf pour l'Australie, l'UE et l'Inde, où ces coûts sont inclus).

4.3 Pour la Garantie Étendue, AISWEI prend uniquement en charge les pièces et le remplacement. Le Client assume tous les autres frais (transport, etc.).

4.4 Pour les retours ou remplacements, le Client doit renvoyer le Produit Défectueux dans un délai écrit précisé par AISWEI. En cas de non-retour sous 3 semaines après réception du produit de remplacement, le Client sera considéré comme l'ayant acheté et devra le payer.

4.5 À réception du produit défectueux, sa propriété est transférée à AISWEI. Le Client devient propriétaire du produit de remplacement.

4.6 AISWEI livrera les produits réparés ou remplacés à l'adresse convenue, à ses frais.

4.7 Le Client ne peut faire valoir que les demandes prévues à l'article 4. Toute autre réclamation (ex. pertes indirectes) pourra être refusée par AISWEI.

Article 5 – Procédure de Garantie

5.1 Demande de Garantie

5.1.1 En cas de Défaut pendant la période de garantie, le Client doit soumettre dans les **30 jours** une réclamation écrite avec :

- Type et numéro de série du produit
- Description du Défaut et configuration de la centrale
- Factures et documents de garantie
- Tout autre document exigé par AISWEI

5.1.2 AISWEI peut refuser toute prestation tant que les documents ne sont pas complets.

5.2 Diagnostic du Défaut

AISWEI analysera la demande dès réception des documents complets. En cas d'inspection physique, le Client doit expédier le produit selon les instructions. Si aucun Défaut n'est constaté, AISWEI notifiera le Client et facturera les frais de diagnostic. La soumission de la demande vaut acceptation de ces frais en cas d'absence de Défaut.

5.3 Fourniture des Services

5.3.1 Si un Défaut est confirmé et que les conditions de l'article 3.1 sont remplies, AISWEI fournira les services jugés appropriés.

5.3.2 Les pièces de rechange ou remises à neuf peuvent être utilisées. La garantie du produit réparé ou remplacé se poursuit jusqu'à la fin de la période initiale, avec un **minimum de 1 an** si moins d'un an reste à courir.

5.4 Coordonnées d'AISWEI

AISWEI Technology (Shanghai) Co., Ltd., filiale de Suzhou

- **Téléphone :** +86 512 6937 0998
- **Fax :** +86 512 6937 3159
- **Site Web :** solplanet.net
- **Adresse :** No. 757-905B Mengzi Road, Shanghai 200001, Chine

Article 6 – Version Valide des CGQU

AISWEI se réserve le droit de publier sur son site officiel (wwwaiswei-tech.com) toute mise à jour relative aux CGQU : périmètre des produits garantis, durées, tarifs, conditions de Garantie Étendue, etc. Le Client doit consulter régulièrement ce site. Dans la limite autorisée par la loi, la publication sur le site fera office de notification écrite et prendra effet dès sa mise en ligne.